



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2020/045

Genève, le 29 mai 2020

CONCERNE :

Report de la 31<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux  
et de la 25<sup>e</sup> session du Comité pour les plantes

1. Suite aux notifications aux Parties N° 2020/020 et 2020/021 du 10 mars 2020, face à la pandémie de COVID-19 et suite à d'intenses délibérations entre les présidents et membres du Comité permanent, du Comité pour les animaux, du Comité pour les plantes et avec le Secrétariat, il est confirmé que les réunions en présentiel du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes n'auront pas lieu comme prévu, respectivement, du 13 au 17 juillet, le 17 et les 20 au 23 juillet.
2. Après avoir examiné les préoccupations soulevées par le Secrétariat à propos de la santé et de la sécurité des participants, et au vu des mesures sanitaires et de contrôles aux frontières mises en place par la Suisse et d'autres États, ou qui pourraient l'être à l'avenir, et des restrictions imposées aux transports aériens, le Comité permanent ne peut envisager d'organiser des réunions en présentiel du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes en juillet 2020. Après avoir examiné les possibilités présentées par le Secrétariat, les membres du comité sont globalement d'avis que les réunions virtuelles, avec traduction simultanée, ne sont pas souhaitables en raison de problèmes de connectivité, d'équité, de timing des réunions, de la charge de travail consécutive aux ordres de confinement émis dans plusieurs pays, d'ordres du jour, de technologies et autres difficultés liées à ce genre de réunions.
3. L'autre possibilité, le report à court terme des sessions, a également été envisagée par le Comité, mais de l'avis général, il y aurait trop d'incertitudes quant à la possibilité pour les membres de voyager dans les mois à venir. Par ailleurs la majorité des membres du Comité permanent pense qu'il serait envisageable d'organiser en 2021 des sessions prolongées du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes. Le Comité permanent a donc demandé au Secrétariat de reporter à 2021 les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.
4. Il est également recommandé que les présidents de ces comités, en consultation avec leurs membres, puissent revoir leurs plans de travail et, avec l'appui du Secrétariat, étudier les divers moyens leur permettant de réaliser les travaux intersessions dont ils ont été chargés par la CoP avant les sessions du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes reprogrammées en 2021.
5. Le Secrétariat communiquera en temps utile les dispositions prises pour les sessions reprogrammées du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes.